



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. RÉALISÉ PAR LES ORGANISMES D'ÉPURATION AGRÉÉS CONCERNÉS :

aide Association Intercommunale pour le Dévergèment et l'Épuration des communes de la Province de Liège

IND/EP Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSÉ PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégué pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LEJUNES, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL

Namur, le - 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Équipement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 5/49 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome (II)

Assainissement autonome communal (IIa)

Assainissement transitoire (III)

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

RESEAU DE COLLECTE ET D'ÉGOUTTAGE

Cas généraux

Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egout sous pression
 Egout gravitaire

Cas particuliers

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration
 Station publique
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLÉMATIQUES

Dévergèment - Exhaure
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Hesbaya
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (II)

Eaux de surface
 Navigable
 3ème catégorie
 2ème catégorie
 non classé
 Cours vôtés

Zone de baignade
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
 Natura 2000

Limite naturelle :

SOURCE DGATLP

Plan de secteur
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation mentionnées au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Dégré des données cartographiques : MRN-DGRNE - MRN-DGATLP - IGN
 Traitement des données : CEA et SPGE

